



## INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL NORMAND

La Région est compétente en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel depuis 2004. Le pôle Inventaire, intégré au service Patrimoines, a pour mission de recenser, d'étudier et de faire connaître les éléments du patrimoine architectural et mobilier qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Ces études constituent le premier maillon pour le déploiement de projets patrimoniaux.

### Quel est l'objectif :

La démarche d'inventaire consiste à produire une documentation inédite et des illustrations sur le patrimoine architectural et mobilier, sur l'ensemble du territoire régional. Cette documentation est un outil indispensable pour orienter les politiques de conservation, d'aménagement et de valorisation des territoires normands et favoriser l'attractivité de la Normandie. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les projets d'inventaire au plan scientifique, technique et financier.

### Qui sont les bénéficiaires :

Le dispositif s'adresse aux communes, départements et aux établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes, communautés d'agglomérations) et syndicats mixtes.

### Caractéristiques de l'aide :

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- s'inscrire dans une démarche de développement de la connaissance du patrimoine culturel en lien avec une volonté de protection ou de valorisation du patrimoine ;
- porter sur le patrimoine bâti public ou privé, le patrimoine mobilier public ou privé présentant un intérêt pour l'histoire, l'histoire de l'art et des techniques ;
- faire l'objet d'une convention de partenariat et d'un cahier des clauses scientifiques et techniques définissant les objectifs de l'opération, les moyens affectés, les modalités de sa réalisation, les conditions d'exploitation et de diffusion publique des données recueillies ;
- être réalisés selon les normes nationales de l'Inventaire général du patrimoine culturel ;
- restituer des données produites sur l'application métier de l'Inventaire : GERTRUDE (pour la production des dossiers) ;
- être conduits par un ou plusieurs chargés d'études justifiant de solides compétences en matière d'histoire de l'art, d'histoire ou d'architecture. La Région Normandie sera associée à son recrutement et participera au jury de recrutement ;
- concerner un territoire ou une thématique non couverts par l'Inventaire général ou déjà couverts mais nécessitant une mise à jour.

## Contacts

---

Aubin Vincent  
Culture et patrimoine  
Patrimoines  
chef de service  
02.31.06.98.59  
vincent.aubin@normandie.fr

- [Inventaire du patrimoine culturel normand](#)
-